

DES SOLUTIONS COMMUNAUTAIRES POUR LES VICTIMES AUTOCHTONES D'ACTES CRIMINELS

Le gouvernement McGuinty soutient les victimes grâce à la Stratégie de justice pour les Autochtones

NOUVELLES

Le 14 août 2008

L'Ontario lance un nouveau programme de subventions afin de financer des projets communautaires qui viennent en aide aux victimes autochtones d'actes criminels en leur offrant des solutions communautaires.

Un Programme de subventions pour le soutien des victimes autochtones, d'un budget de 2 millions de dollars, offrira des subventions ponctuelles pour des projets communautaires destinés à aider les victimes autochtones. Les projets correspondent à l'une ou l'autre des deux catégories de subventions suivantes :

- projets locaux de petite envergure d'un budget allant jusqu'à 100 000 \$, qui encouragent la prestation de services communautaires aux victimes d'actes criminels;
- projets de grande envergure d'un budget allant jusqu'à 250 000 \$, qui visent à élaborer des bonnes pratiques et à promouvoir le partenariat entre organismes.

Le programme aidera les communautés et organismes autochtones à étendre l'éventail des services offerts aux victimes d'actes criminels.

Les communautés et organismes Inuit, Métis et des Premières nations peuvent soumettre une demande de subvention.

[Les demandes de subvention](#) seront acceptées jusqu'au vendredi 31 octobre 2008. Les communautés et organismes intéressés peuvent demander de l'aide pour remplir une demande de subvention, y compris l'assistance d'interprètes.

CITATIONS

« Nous voulons aider les victimes d'actes criminels issues de communautés Inuit, Métis et des Premières nations à prendre le chemin de la guérison grâce à des solutions locales émanant de leurs propres communautés, a déclaré le procureur général Chris Bentley. Notre but est de soutenir les victimes et d'améliorer les services d'une façon qui respecte la culture et la langue autochtones. »

« Notre gouvernement veut s'assurer que les membres des peuples Métis, Inuit et des Premières nations, qui sont victimes d'actes criminels, obtiennent le soutien dont ils ont besoin et qu'ils méritent », a affirmé Michael Bryant, ministre des Affaires autochtones.

« Nous sommes ravis de la marge de manœuvre que ces subventions octroient, ce qui permet aux organismes des communautés Métis, Inuit et des Premières nations d'élaborer des solutions adaptées aux besoins uniques des victimes de leurs communautés », a ajouté Larry Frost, directeur général du Native Canadian Centre of Toronto.

FAITS EN BREF

- [Les organismes autochtones](#) qui fournissent des services en Ontario peuvent déposer une demande de subvention. Des groupes non autochtones peuvent travailler avec des organismes autochtones et des Premières nations qui dirigent des projets.
- Ces subventions sont financées par le Fonds de la justice pour les victimes, dont le mandat est de fournir des services aux victimes d'actes criminels.

POUR EN SAVOIR PLUS

[Renseignements détaillés](#) sur les critères applicables, les personnes admissibles à soumettre une demande de subvention et les types de projets qui seront financés.

Sheamus Murphy, ministère du Procureur général,
Bureau du ministre, 416 326-1785
Valérie Hopper, ministère du Procureur général,
Direction des communications, 416 326-2201

ontario.ca/nouvelles-procureur-general

Available in English